

Πⁿ
4709

57

RELATION

De ce qui s'est passé

A CHARENTON

AU CONSISTOIRE;

*Sur la signification des Actes
de l'Assemblée du Clergé
de France de 1682. Con-
cernant la Religion.*

Comme on a publié cette
Relation pleine de fautes
affectées, qui changent tout-à-
fait le sens en quelques en-
droits, & que cét écrit regarde
la même matière que les Consi-
dérations, on ne sera pas fâ-
ché peut-être de la trouver icy
plus correcte.

LETTRE

CIRCULAIRE

DU CLERGE' DE FRANCE,

A tous les

PRELATS DU ROYAUME.

MONSIEUR,

Nous avons pris resolution
dans l'Assemblée que Nous te-
nons à Paris au nom de toute l'E-
glise Gallicane & par l'autorité
du Roy, de régler toutes nos dé-
marches sur celles de nos Prédé-
cesseurs, & nous avons suivi le
desscin que les Pères du premier
Concile d'Arles formèrent au-
trefois & achevèrent avec autant

ette
utes
t-à
en-
rde
nsi-
fa-
icy

de bonheur que de sagesse, lors qu'ayant réglé les choses pour lesquelles ils avoient été principalement convoquez, ils s'appliquèrent ensuite à celles qu'ils jugeoient pouvoir contribuer au bien & à l'avantage de l'Eglise. Dans cette vûë, après avoir terminé les affaires sur lesquelles nous avions crû qu'il étoit nécessaire de nous assembler, nous avons jugé à propos de nous appliquer à chercher les moyens les plus propres pour l'accroissement & pour la conservation du Christianisme. Et d'autant que la paix & la force de l'Eglise ne subsistent que sur trois principaux fondemens, sur la Foy, sur les Mœurs & sur la Discipline; & que ce fut à régler ces trois Chefs que les Pères du Concile d'Arles donnèrent tous leurs soins, nous nous sommes occupez à leur exemple à faire régner dans tout ce Royaume la Foy de nos Pères;

CIRCULAIRE. §

à y épurer les mœurs des Fidèles qui nous sont soumis, & à y maintenir la vigueur de l'ancienne Discipline; afin que ce triple lien, dont le merveilleux & le solide enchaînement compose l'Unité Catholique, ne puisse être affoibli par aucune puissance, ni des-uni par quelque artifice que ce soit. Mais parce que la Foy est le plus considérable de ces liens; & que rien n'est plus propre à la soutenir & à la faire éclater, que de dissiper les nuages de l'hérésie par la lumière de la vérité, & de surmonter les schismes par le zèle de la charité, nous avons estimé que nous ne pouvions mieux faire que d'attaquer au plutôt l'hérésie de nos Prétendus Reformez, & de les poursuivre jusques dans les retranchemens de leur Forteresse, qui est le Schisme. A tous momens la charité de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST nous inspiroit & nous pressoit d'exécuter

cette sainte entreprise. Car faisant réflexion, avec une extrême douleur, sur ce que nos Schismatiques ont eû la temérité de diviser en deux l'Eglise de JESUS-CHRIST, sans se mettre en peine de ce qu'il nous a montré par son exemple, qu'il ne devoit y avoir qu'une Eglise, lorsqu'il a uni dans une même société les deux Peuples qu'il avoit trouvé dans le monde, nous nous sommes sentis tout pénétrés du désir de revoir nos P. R. dans cette Unité; d'autant plus, qu'il n'y avoit personne dans l'Assemblée, dont le cœur ne fût puissamment touché par ces paroles de Nôtre Sauveur: *J'ay d'autres oüailles qui ne sont point de ce Troupeau & il faut que je les ramène, & elles entendront ma voix, & il n'y aura plus qu'un seul Troupeau & qu'un seul Pasteur. (Joan. 10. v. 16.)* Nous avons encore été portés à désirer avec plus d'empressement cette réünion, lorsque nous avons

CIRCULAIRE. 7

considéré la sainte vie & les mœurs irréprochables du Pape INNOCENT ONZIEME, lesquelles ont tant de conformité avec les règles de l'ancienne & de la plus sévère Discipline, que les ennemis de nôtre Foy ne doivent point faire de difficulté de suivre ses sentimens; puisque, s'ils veulent être sincères, ils sont obligez d'avoüer qu'ils seroient heureux s'ils pouvoient imiter ses vertus. Enfin nous avons été puissamment encouragez à travailler selon ces desseins, par les mérites de LOUIS LE GRAND envers l'Eglise, ou pour mieux dire, par les miracles continuels de sa générosité Royale, & de sa piété toute Chrétienne: & nous n'avons pû assez admirer que ce Prince, qui n'est pas moins le Fils aîné de l'Eglise par ses propres vertus, que par le titre que luy en ont acquis ses Prédécesseurs, travaillant par ses Edits & par ses libéralitez

à réconcilier avec cette Mère de tous les Fidèles ceux de ses Frères, qui ont fait divorce avec elle depuis si long-tems, ait remporté autant de victoires, sans avoir répandu le sang de ses Sujets, qu'il a réduit de villes & de pays hérétiques, au dedans de son Royaume, à reprendre l'ancienne doctrine, & à faire profession de la Foy que nous tenons de nos Pères. Touchez vivement par ces rares exemples, & nous reprochant presque à nous-mêmes d'avoir manqué à nous acquiter du devoir Episcopal dans cette importante occasion, nous nous sommes enfin tout d'une voix résolus à combattre l'hérésie. Mais parce que nous avons crû que cette guerre, qui ne se doit terminer que par la paix en JESUS-CHRIST Nôtre Seigneur, ne pouvoit être plus utilement commencée qu'avec les armes de la charité, nôtre résolution a été de n'user d'aucu-

CIRCULAIRE.

nes menaces, de ne point représenter à nos ennemis ce qui les pourroit faire craindre la suite de nos desseins, & de ne nous servir même d'aucuns termes qui les puissent offenser; mais de les attaquer par de pressantes exhortations, par de saints desirs & par d'instantes prières, pour les engager par ces voyes de douceur à se reconcilier promptement avec nous. Car bien que nous sçachions qu'il est quelquefois arrivé que ceux qu'on n'avoit pû retirer de l'erreur, par ces moyens pleins de compassion pour leur misère, ont été heureusement contraints à se rendre par les saintes violences, pour ainsi dire, & par les salutaires rigueurs de la charité; toutefois nous avons crû que nous tiendrions une conduite plus conforme à la charité Pastorale & à la tendresse de l'Eglise nôtre Mère, si nous rappelions par des avertissemens pa-

ternels ces transfuges qui ont quitté le sein, & la communion de l'Eglise Romaine, qui subsiste depuis les Apôtres dans toute sa pureté. Il est vray que l'Eglise contre son inclination & avec une douleur qu'on ne peut exprimer, voyant qu'ils s'étoient volontairement séparés, les a par un jugement aussi équitable que sévère, deshérités comme des enfans ingrats, cassés comme des Soldats déserteurs, & pros crits comme des Sujets révoltés: Mais enfin tout pros crits, cassés & deshérités qu'ils sont, elle veut bien encore aujourd'huy leur parler par nôtre bouche, & les prier amoureusement de considérer qu'ils devroient être ennuyés de souffrir les rigueurs d'une si longue & si dure séparation. Elle les cherche avec une impatience de Mère, & elle les exhorte de tout son cœur, à se corriger, à revenir & à se reconcilier avec elle, leur

CIRCULAIRE. II

déclarant qu'elle n'eût jamais rompu la paix avec eux, s'ils ne l'eussent les premiers violée en se separant criminellement de nous. C'est pourquoi nous les avertifions & nous les exhortons par tout le poids de la charité qui nous fait pancher vers la paix de vouloir se réünir à l'Eglise. Nous leur demandons sans cesse, pourquoi ils ont fait Schisme, & d'où vient qu'ils ont renoncé à l'Unité Catholique? Nous leur déclarons que rien n'est plus aisé, quand une fois la playe du Schisme sera fermée, que d'achever la guérison de tout ce qui leur restera d'infirmité & de foiblefles. Enfin nous leur donnons parole, que si leur repentance est sincère, l'Eglise est prête à les recevoir, quand même, en les recevant, cette charitable Mère devoit souffrir quelque altération dans sa discipline. Et de peur qu'ils ne prennent occasion de se flatter

dans leur Schisme, par les vaines
espérances qu'ils pourroient con-
cevoir d'une division entre les
Catholiques, parce que depuis
peu de tems il y a eû quelques
démêlez entre la Cour de Rome
& l'Eglise de France; il est bon
qu'ils sçachent premièrement,
que le différent qui est entre les
Officiers du Pape & Nous, ne
regarde nullement les dogmes
de la Foy, qui ont toujours été les
mêmes à Rome & parmi Nous,
ni les maximes de la morale
Chrétienne, que l'Eglise Gallica-
ne conserve avec autant de pure-
té que l'Eglise Romaine; mais
simplement quelque point de
Discipline, laquelle, comme tout
le monde sçait, est sujette à pren-
dre diverses faces, selon la diver-
sité des tems; & qu'ainsi cette
contestation ne peut aller jus-
qu'à la rupture de l'Unité. En
second lieu, il est certain qu'il
peut y avoir quelquefois de très-

CIRCULAIRE. 13

grâdes disputes entre les Eglises sans aucun péril pour la Religion, pourvû qu'on y garde les règles de la bien-séance & de la modération Chrétienne, & que ceux qui combattent le fassent au dedans de l'Eglise, & sans sortir de son sein. Ainsi nos Préten- dus Reformez sont obligez de reconnoître que ce démêlé-même que nous avons avec Rome doit être un motif très-puissant, & pour eux de fuir le schisme à nôtre exemple, & pour nous, de le combattre dans leurs personnes. Car enfin, plus nous conservons de douceur & de charité en soutenant une cause aussi juste que la nôtre, plus nous avons droit de reprendre avec sevérité ceux qui vivent dans le Schisme, & de leur reprocher à la face de toute l'Eglise, d'avoir rompu la paix & les nœuds sacrez de l'Unité Chrétienne. Pour nous, bien que nous ayons été obligez pour

maintenir les droits de ce Royaume, & pour défendre les privilèges de nôtre Eglise, de nous plaindre au Pape, contre nôtre inclination, de l'atteinte qu'il donnoit à nos libertez, nous avons néanmoins observé, dans nos délibérations & dans toute nôtre conduite, la modération, la religion & le respect nécessaires; en sorte qu'il ne nous est rien échappé, qui puisse donner le moindre soupçon, que nous ayons manqué de charité; bien-loin qu'on nous puisse reprocher d'avoir eu la pensée de semer la division dans l'Eglise, ou de donner ouverture à quelque Schisme. Voilà précisément les raisons que nous avons eues de travailler utilement au r'appel & à la réconciliation des Prétendus Reformez; selon l'exemple que nous en a donné l'Eglise d'Afrique. Car de même qu'autrefois les Evêques de cette Eglise, pour

CIRCULAIRE. 15

détruire plus facilement les Hé-
résies & les Schismes qui se mul-
tipleoient parmi eux, emprunté-
rent des forces de nos Pères qui
composoient l'Eglise Gallicane;
aussi nous-nous servons de l'é-
xemple & nous empruntons le
secours des Pères d'Afrique pour
combattre les Hérétiques de nô-
tre France. Or afin que cette
entreprise ait un succez qui ré-
ponde à nos desirs & au vôtre,
nous vous conjurons, MONSIEUR,
de tout nôtre cœur, de ne rien
ômettre pour la faire réüssir; &
nous espérons par cette ardente
charité dont vous brûlez aussi-
bien que nous, pour tout ce qui
est des intérêts de l'Eglise de
JESUS-CHRIST, qu'aussi-tôt que
vous aurez reçu nôtre AVERTIS-
SEMENT PASTORAL à ceux de
la Religion Prétenduë Refor-
mée, que nous vous envoyons
avec cette Lettre, vous ne

manquerez pas de le faire signifier incessamment à tous & chacuns les Consistoires de cette Religion, qui sont répandus dans vôtre Diocèse; & qu'après que vous aurez ordonné à vos Peuples des Jeûnes, des Prières & des Aumônes, vous établirez des Catechismes, des Prédications, des Exhortations & des Conférences amiables, & ferez généralement toutes les autres choses que vous jugerez être propres à réunir les esprits & à pacifier les troubles de la Religion. Si vous faites toutes ces choses, comme nous en sommes persuadés, nous espérons que Dieu par sa souveraine bonté benissant le pieux dessein que nous avons formé de rassembler nos Frères dispersés; & de les reconcilier à l'Eglise, nous reverrons enfin comme autrefois toutes

CIRCULAIRE. 17

les brebis de JESUS-CHRIST
dans un seul Troupeau
sous la conduite d'un seul Pa-
steur.

Fait à Paris en l'Assemblée
Générale du Clergé de France,
le premier Juillet 1682.

FRANCOIS Archevêque
de Paris, Président.

Par Nosseigneurs de l'Assemblée,

MAUCROIX, *Chanoine de Reims,*
Secrétaire.

COURCIER, *Théologal de Paris,*
Secrétaire.

AVER-

CIRCUIT

Paris le 10 Mars 1789
Général du Clergé de France
le premier jour de Mars

FRANÇOIS AUBERTIN
de Paris, Libraire

27

Par Monsieur de Malesherbes

MALHERBES
COURTÈVE

AYER



AVERTISSEMENT
 PASTORAL
 DE
 L'EGLISE GALLICANE,
 ASSEMBLÉE A PARIS
 PAR L'AUTORITÉ
 DU ROY ;

A CEUX DE LA RELIGION
*Prétendue Reformée, pour les porter
 à se Convertir, & à se reconcilier
 avec l'Eglise.*

IL y a long-tems, nos très-chers
 Frères, que toute l'Eglise de JE-
 SUS-CHRIST est pour vous dans les
 gémissemens, & que cette Mère
 pleine d'une très-sainte & très-
 sincère tendresse pour ses enfans,
 vous voit avec une extrême dou-
 leur toûjours égarés, & comme
 perdus dans l'affreuse solitude de
 l'erreur, depuis que par un schif-

20 AVERTISSEMENT

me volontaire vous vous êtes séparés de son sein. Car comment une véritable Mère pourroit-elle oublier ceux qu'elle a portés dans ses flancs ? Et comment cette Eglise pourroit-elle ne se plus souvenir de vous qu'elle a autrefois tant aimés, & qui bien que peu reconnoissans, ne laissés pourtant pas d'être du nombre de ses enfans, que le poison de l'hérésie a dégoûté de la vérité Catholique, & que la tempête causée par la revolte du Calvinisme a fait quitter la sainteté de l'ancienne doctrine de la Foy, en vous arrachant malheureusement du centre & du Chef de l'Unité Chrétienne ?

Voilà, très-chers Frères, le sujet de ses larmes ; elle se plaint amèrement, cette Mère désolée, de ce qu'ayant méprisé la tendresse qu'elle a pour vous, vous avés déchiré ses entrailles. Elle vous recherche comme ses enfans égarés, elle vous rapelle comme la per-

drix ses petis, elle s'éforce de vous rassembler sous ses aîles, comme la poule ses poussins, elle vous sollicite à prendre la route du Ciel comme l'aigle ses aiglons; & toujours pénétrée des vives douleurs d'un pénible enfantement, elle tâche, foibles Enfans, de vous r'animer une seconde fois, résoluë pour cét éfet de souffrir toute sorte de tourmens, jusques à ce qu'elle voye JESUS-CHRIST véritablement renouvelé & resuscité dans vos cœurs.

C'est dans cette vûë, que nous Archevêques, Evêques, & autres Députés du Clergé de France, que le S. Esprit a établis pour gouverner l'Eglise dans laquelle vous êtes nez, & qui par une succession perpetuelle tenons encore aujourd'hui la même Foi, & occupons les mêmes Siéges que les Saints Prélats, qui ont apporté la Religion Chrétienne dans nos Gaules, venons vous

AVERTISSEMENT

chercher ; & par la fonction que nous faisons d'Ambassadeurs pour JESUS-CHRIST , comme si Dieu même vous parloit par nôtre bouche , nous vous exhortons & nous vous sommons de nous dire, POURQUOI VOUS VOUS ESTES SEPAREZ DE NOUS ?

En effet, dans l'état même où vous êtes présentement, avoüez-le, ou ne l'avoüez pas , vous êtes nos Frères , honorez ci-devant par nôtre Père commun , qui est dans le Ciel, du titre de son adoption , & élevés par la même Mère qui est l'Eglise, dans l'espérance de posséder un jour l'héritage destiné à ses vrais enfans. Et celui-là même qui osa vous séduire par son erreur, & qui vous persuada de ne plus obéir à la vérité, le Chef de vôtre prétendue réforme , ne vivoit-il pas avec nous avant son Schisme comme nôtre Frère ? ne demeueroit-il pas dans la même maison paternel-

le ? ne mangeoit-il pas des mêmes viandes spirituelles ? Ne s'acquittoit-il pas avec nous des mêmes devoirs de la fraternité Chrétienne ? Justifiez, si vous pouvez, devant Dieu votre Père, devant l'Eglise votre Mère, devant les Catholiques vos Frères la honte & même l'infamie d'une séparation si criminelle, si violente & si emportée ? Justifiez-vous de vous être divisé du corps de JESUS-CHRIST ; de vous être retranchés de la participation des Sacremens de JESUS-CHRIST ; d'avoir fait une cruelle guerre aux membres de JESUS-CHRIST ; d'avoir vomi des injures contre l'Epouse de JESUS-CHRIST ; & d'avoir renoncé aux promesses de JESUS-CHRIST ? Excusez cette faute & lavez cette tache si vous pouvez ; & parce que vous ne le pourrez jamais, avoüez que cét oracle de l'Ecriture tombe directement sur

24 AVERTISSEMENT

vous : *l'Enfant revolté dit hardiment que sa conduite est juste ; mais quand on lui demande pourquoi il a quitté la maison de son Pere, il ne scauroit justifier sa sortie. (Apud S. August. l.3. contra Crescon.c.66.)*

Pourquoi donc , très-chers Frères, n'êtes-vous pas demeurez attachez à la racine & au centre de l'Eglise avec tout le reste de l'Univers ? D'où vient que vous avez renversé les Autels, & qu'en les renversant vous avez rompu les vœux & les désirs des Fidèles ? Pourquoi avez-vous coupé le chemin aux prières qui montoient au Ciel ? C'étoit du pied de ces Autels que les suffrages des Chrétiens s'élevoient jusqu'au Trône de Dieu ; pourquoi donc de peur qu'on ne continuât d'envoyer à Dieu les prières accoutumées , avez-vous abbatu cette échelle mystérieuse, en renversant par vos mains sacrilèges ces pierres sacrées qui lui ser-

voient de base & de fondement? Tous les Sectaires qui ont été devant vous s'étoient contentez d'élever Autel contre Autel; mais vous par une entreprise que tout l'Univers avoit ignorée jusqu'à ce tems, pour abolir entièrement le Sacrifice de JESUS-CHRIST, vous avez osé démolir les Autels du Seigneur des Vertus, où JESUS-CHRIST, qui est le véritable Passereau, selon l'interprétation de Saint Augustin, avoit choisi sa demeure, & où la vraie Tourterelle, qui selon ce même Père, est l'Eglise, avoit fait son nid pour la seureté & la conservation de ses petits.

Mais nous voulons que tous ces excez dont nous venons de parler; & généralement tout ce qui est arrivé depuis; soit de guerres contre l'Eglise, soit d'erreurs contre les dogmes, ait été l'effet de la fureur qui accompagne ordinairement tous les Schif-

16 AVERTISSEMENT

mes ; & qu'il doive plutôt être attribué au mauvais génie de la revolte , qu'à aucune méchante inclination de vôtre part. Toutefois la plainte continuelle & capitale que nous formons sans cesse contre vous , & à laquelle nous nous attachons presentement, c'est de vous demander encore & toujours, POURQUOI VOUS ESTES-VOUS SEPARÉ DE NOUS ? Tant que vous ne répondrez pas précisément à cette question ? quoi que vous puissiez jamais dire , ou écrire sur tout autre sujet , tout ce que vous direz ou écrirez sera entièrement inutile.

■ Nous ne doutons pas, que vous n'employez ici cette vieille réponse si familière à tous les schismatiques ; & que sçachant par expérience qu'il vous est impossible d'ébranler les fondemens de nôtre croyance, vous n'ayez recours au prétexte spécieux du dérèglement des mœurs de diverses per-

sonnes de nôtre religion; & que vous n'alléguiez, que faisant profession de mener une vie toute reformée & de suivre les loix les plus sevères du Christianisme, il n'étoit ni bien-séant à vôtre réputation, ni assuré pour vôtre conscience, de demeurer davantage avec des gens d'une conduite si reprochable. Ce sont donc-là, très-chers Frères, les seuls motifs pour lesquels vous avez jugé, qu'il vous étoit permis de rompre l'Unité sainte du Christianisme, de blasphémer contre l'héritage de vos Frères, & de vous moquer de la vérité & de l'efficace des Sacremens de l'Eglise? Voyés jusqu'à quel point vous vous êtes éloignés de l'Esprit de l'Evangile. Il est certain que si tous ces crimes que vous nous objectés, & qui ont été sans doute, ou en bien plus petit nombre, & plus légers, ou peut-être cachez, ou même tout-à-fait con-

28 AVERTISSEMENT

trouvez & imaginaires, avoient été réels, publics & avérés, & encore plus grands que vous ne dites, des Chêtiens auroient dû épargner cette yvroie, en considération du bon grain; parce que nous sommes obligés de supporter les défauts des méchans, pour conserver la communion des gens de bien. Moïse eût-il recours au Schisme, lorsque tant de milliers d'hommes murmurèrent contre Dieu? Samuël eût-il recours au Schisme; quand les enfans d'Hely & les siens commirent de si indignes sacrilèges? JESUS-CHRIST eût-il recours au Schisme, quand Judas ce démon, ce voleur & ce traître, le vendit à ses ennemis? Les Apôtres ont-ils fait Schisme avec les faux Frères & les faux Apôtres ennemis d'eux & de leur doctrine? Et Saint Paul qui faisoit profession d'oublier ses propres intérêts, pour soutenir ceux

de JESUS-CHRIST, n'a-t'il pas toujours vécu avec une extrême patience parmi ceux qui sacrifioient les interêts de JESUS-CHRIST à leur mal-heureuse cupidité? Et vous nos très-chers Frères, non-seulement vous n'avez pû vous résoudre à supporter les prétendus défauts de l'Eglise votre Mère, l'Epouse du Sauveur du monde; mais vous vous êtes retirés de sa Communion, vous l'avez divisée & deshonorée par toute la terre. Et pour la diviser & la déchirer plus cruellement, vous lui avez attribué des taches qui ne se rencontroient que dans quelques particuliers, sans faire réflexion que JESUS-CHRIST l'a purifiée dans les eaux de son Baptême par la parole de Vie; afin de la faire paroître devant lui pleine de gloire n'ayant ni taches ni rides, ni rien de semblable.

Que nous reste-t-il donc main-

30 AVERTISSEMENT

tenant, très-chers Freres, sinon de pratiquer à vôtre sujet le Conseil du Saint Esprit : * *Bien-heureux les pacifiques, parce qu'ils seront nommés les enfans de Dieu, & de vous conjurer par les entrailles de la Miséricorde que vous déchirez depuis si long-tems; par le Sein de l'Eglise vôtre Mere, que vous avez quitté; par la Charité fraternelle, que vous avez tant de fois violée; par les Sacremens de JESUS-CHRIST, que vous avez méprisés; par les Autels du Dieu vivant, que vous avez renversez; enfin par tout ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré, soit dans le Ciel, soit sur la Terre, de songer sérieusement à vôtre correction, à vôtre retour & à vôtre reconciliation avec l'Eglise.*

Et que peut-il vous rester, sinon d'oublier pour jamais le Schisme dans lequel vous êtes tombez; de

* *Matth. 5. v. 9.*

PASTORAL. 31

vous refouvenir des tendresses de l'Eglise qui vous a tant aimée, & de revenir au plûtôt dans vôtre maison paternelle; où les mercenaires mêmes vivent dans l'abondance, pendant que vous, qui êtes des enfans égarez par vôtre revolte dans un pais sans habitation, sans chemins & sans eaux, ne trouvés pas seulement des miettes pour vous soutenir dans vôtre langueur contre la faim spirituelle qui vous consume & vous devore? Pourquoy délibérez-vous, & comment est-ce que vous résistez encore? Est-ce que vous avés honte de reprendre la qualité d'Enfans de l'Eglise, pendant que LOUIS LE GRAND son Fils aîné fait le capital de sa gloire d'élever tous les jours de nouveaux Trophées à l'honneur d'une si digne Mère? Son bon-heur ne se trouve donc borné que par vôtre opiniâtreté seule; puisque dressant tous les jours tant de

32 AVERTISSEMENT

Saints & de Pieux Monumens à l'avantage du Christianisme, l'unique chagrin qui luy peut rester, c'est de voir encore au nombre de ses Sujets des ennemis de sa Religion & des déferteurs de l'ancienne Milice Chrétienne, qui non contents d'avoir abbatu les Autels de leurs Ancêtres, pour s'abandonner à un culte inconnu & à des cérémonies étrangères, s'opiniâtrent encore maintenant à vouloir demeurer dans leurs premières erreurs. Ce Grand Prince s'est expliqué depuis peu à nous-mêmes, sur les souhaits qu'il fait de vôtre retour d'une manière qui seule lui feroit mériter le nom de Très-Chrétien, quand il nous protesta qu'il désireroit avec une si forte passion vôtre réunion à l'Eglise, qu'il s'estimeroit heureux d'y contribuer de son propre sang, & par la perte même de ce bras invincible avec lequel il a domté tant d'En-

PASTORAL. 35

nemis & fait tant de conquêtes. Hé, quoy donc (trés-chers Frères) empêcherez-vous plus longtems que vôtre Roy après avoir vaincu de si redoutables Puissances, emporté de si fortes places, assujetti de si grandes Provinces & entassé Triomphes sur Triomphes, ne cueille maintenant cette dernière palme qu'il estime plus que toutes les autres.

Au reste (Trés-chers Frères) quand nous vous conjurons avec tant d'instance & que nous vous exhortons si tendrement, d'écouter les conseils de paix & de reconciliation que nous vous donnons, ne nous répondez pas : POURQUOY NOUS CHERCHEZ-VOUS ? Cette replique est le langage de l'opiniâtreté qui vous retient dans le Schisme ; mais ce ne fut jamais celuy de la Charité, qui fait les Chrétiens & les réunit dans une même Société. Souve-

34 AVERTISSEMENT

nez-vous qu'en vous cherchant
comme nous faisons , nous exé-
cutons les ordres de l'Esprit de
vérité & de paix , qui nous com-
mande par son Prophète de répé-
ter sans cesse à ceux qui ne veu-
lent pas que nous les appellions
nos Frères : *Vous êtes nos Frères.*

Hé puis, y eut-il jamais un tems
plus propre pour vous rappeler
à la Communion de Rome , que
celuy auquel cette Eglise Apосто-
lique est gouvernée par le Pape
INNOCENT XI. dont la vie & les
mœurs formées sur les plus an-
ciennes & sur les plus sévères
Règles de la Discipline Chrétien-
ne , font voir de nos jours, à tout
le monde le modèle le plus par-
fait d'une sainteté consommée?
De manière que vous ne sçauriez
jamais rien faire de plus grand
pour votre gloire , ni de plus uti-
le pour votre salut , que de vous
reconcilier avec ce saint Pape ,

dont la vie toute reformée est une école vivante de toutes les vertus Chrétiennes.

Vous donc, pauvres Malades, qui avez si grand besoin de Medecin; Vous Membres de JESUS-CHRIST, considérables à la vérité, parce que vous avez été rachetés par lui du même Sang que nous, mais malheureusement séparés du Chef & des Membres de l'Eglise par les funestes artifices de nôtre ennemi commun; souffrez que la main du Dieu immortel travaille à vôtre guérison. Recevez avec un esprit & avec un cœur de Frères cét avertissement Pastoral, ou si vous voulés cette instâte prière; car enfin nous voulons bien l'appeller de la sorte, tant nôtre tendresse & nôtre compassion pour vous sont excessives. Rentrez donc nos (Très-chers Frères) par cette porte favorable que la charité fraternelle vous ouvre

36 AVERTISSEMENT

de la part de l'Eglise ; afin que par le puissant secours de nôtre Dieu, les épaiſſes ténébres de vôtre erreur étant une fois diſſipées, la lumière de la vérité ſe manifefte à vous de plus en plus. Ne foyez pas caufe que pour tant de fauſſes idées dont vous vous êtes laifſez remplir l'eſprit touchant nôtre croyance, un ſi grand nombre d'ames ſimples & d'eſprits moins éclairés qui trouveroient leur ſalut dans le Troupeau de JESUS-CHRIST periſſe miſérablement par vôtre faute. Ne vous imaginez point qu'il y ait de la honte à découvrir ſa maladie à celui qui la peut guérir. Laiſſez-vous toucher de repentance, & ne refuſez plus les remèdes qui vous peuvent rédre la ſanté. Car enfin il faut que vous foyez perſuadez, que de toutes les choſes que peut faire un Chrétien, la plus glorieuſe, & celle que l'on peut dire être l'u-

nique nécessaire, c'est de reconnoître son égarement devant Dieu.

Que si vous refusez de le faire après de si pressantes exhortations de nôtre part; & si vous ne voulez, ny vous laisser vaincre par nos prières, ny gagner par nos tendresses, ny vous rendre à nos avertissemens, sçachez que les Anges de paix en pleureront amèrement; & néanmoins nous ne vous abandonnerons pas pour cela vous-mêmes à vous-mêmes, ainsi que nous en pourrions user avec des gens entêtés & incorrigibles, mais nous chercherons encore en vous les brebis de JESUS-CHRIST au travers des ronces & des épines qui vous empêchent de vous réunir à son Troupeau, & après que nous aurons fait inutilement auprès de vous tout ce qui est de nôtre devoir pour vous inspirer des sentimens de paix, en vous présen-

38 A V E R T I S S E M E N T
tant ces voyes assurées d'une
prompte reconciliation avec l'E-
glise, la grace de la paix que
nous vous aurons offerte avec
tant de sincérité & de tendresse
retournera à nous, après que
vous l'aurez réjettée, & Dieu ne
nous demandera plus compte
de vos ames. Et parce que cette
dernière erreur sera plus crimi-
nelle en vous que toutes les au-
tres, vous devés vous attendre à
des malheurs incomparable-
ment plus épouvantables & plus
funestes que tous ceux que vous
ont attirés jusqu'à present vôt-
re revolte & vôt-
re Schisme. Nous
attendons de vous, nos Très-
chers Frères, de meilleurs senti-
mens, & des desseins plus favo-
rables à vôt-
re salut. Fait à Paris
en l'Assemblée générale du Cler-
gé de France, le premier jour de
Juillet de l'an de grace 1682.

PASTORAL. 39

- † FRANÇOIS, Archevêque de Paris, Président.
- † CHARLES M. LE TELLIER, Archevêque Duc de Reims.
- † CHARLES, Archevêque d'Ambrun.
- † JACQUES, Archevêque Duc de Cambrai.
- † HIACINTHE, Arch. d'Alby.
- † MI. PHELIPEAUX, P. P. Archevêque de Bourges.
- † JAC. NIC. COLBERT, Archevêque de Carthage, Coadjuteur de Roüen.
- † LOUIS DE BOURLEMONT, Archevêque de Bourdeaux.
- † GILBERT, Evêque de Tournay.
- † NICOLAS, Evêque de Riez.
- † DANIEL DE COSNAC, Evêque & Comte de Valence & Die.
- † GABRIEL, Evêque d'Autun.
- † GUILLAUME, Evêque de Basas.
- † GABRIEL PH. DE FROULLAY DE TESSE', Evêque d'Avranches.
- † JACQUES BENIGNE, Evêque de Meaux.

T
 une
 l'E-
 que
 avec
 resse
 que
 ne
 pte
 ette
 mi-
 au-
 re à
 ble-
 plus
 ous
 stre
 ous
 rés-
 nti-
 vo-
 aris
 ler-
 de



40 AVERTISSEMENT

† S. DU GUEMADEUC , Evêque
de Saint Malo.

† L. M. AR. DE SIMIANE DE GOR-
DES , Evêque Duc de Langres.

† FR. LEON , Evêque de Glandé-
ve.

† L. D'AQUIN , Evêque de Fréjus.

† J. B. M. COLBERT , Evêque de
Montauban.

† CHARLES DE PRADEL , Evêque
de Montpellier.

† FRANÇOIS PLACIDE , Evêque de
Mande.

† CHARLES , Evêque de Lavour.

† ANDRE' , Evêque d'Auxerre.

† F. BOUTHILLIER , Evêque de
Troyes.

† LOUIS ANT. Evêque & C. de
Chaalons.

† FRANC. IG. Evêque C. de Tre-
guier.

† PIERRE , Evêque de Belley.

† GABRIEL , Evêque de Confe-
rans.

† L. ALPHONSE , Evêque d'Aleth.

† HUMBERT , Evêque de Tullés.

PASTORAL. 41

† JEAN BAPTISTE D'ESTAMPES,
Evêque de Marseille.

FR. DE CAMPS, nommé Coadju-
teur de Glandéve.

DE SAINT GEORGES, nommé à
l'Evêché de Mascon.

P. P. DE LUZIGNAN.

LOUIS D'ESPINAY DE S. LUC.

COCQUELIN.

LAMBERT.

P. DE BERMOND.

A. H. DE FLEURY,

DE VIENS.

FRANÇOIS FEU.

A. DE MAUPEOU.

LE FRANC DE LA GRANGE,

DE SENAUX.

PARRA, Doyen de Belley.

DE BOCHE.

M. DE RATABON.

C. DE POUDENX.

BIGOT.

DE GOURGUES.

DE VILLENEUVE DE VENCE.

C. LENY DE COADELETS.

LA FAYE.

NT
vêque

GOR-
ngres.
landé-

Fréjus.
que de

vêque

que de

vaur.
re.

ue de

C. de

Tre-

y.
Conse-

leth.
lles,

42 AVERT. PASTORAL.
DE L'ESQUIRE.
P. LE ROY.
A. DE SOUPETS.
A. ARGOUD, Doyen de Vienne.
GERBAIS.
DE BAUSSET.
G. BOCHART DE CHAMPIGNY.
COURCIER.
CHERON.
A. FAURE.
F. MAUCROIX.
DE LA BOREY.
DE FRANQUEVILLE.
ARMAND BAZIN DE BESONS, A-
gent Général du Clergé.
DESMARETZ, Agent Général du
Clergé.

MEMOI.

M E M O I R E

CONTENANT LES DIF-
ferentes Méthodes, dont on se
peut servir très-utilement
pour la conversion de ceux qui
font profession de la Religion
Prétendue Reformée.

I. M E T H O D E.

LA première Méthode est cel-
le, dont le Cardinal de Ri-
chellieu se vouloit servir, pour
reduire par voye de dispute ou
de Conference ceux de la R.P.R.
& les obliger à l'amiable de se
réunir à l'Eglise.

Cette Méthode est de les pren-
dre par leur Decret du Synode
de Charenton de 1631. par lequel
ils reçoivent à leur Communion
ceux de la Confession d'Aus-
bourg, qui tiennent la présence

AL.

enne.

NY.

s, A-

al du

101.

réelle du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, & beaucoup d'autres articles bien différens de la Confession de la Foy des Prétendus Réformez : sur quoy le Ministre Dallier dans son Apologie dit, que si l'Eglise Romaine n'eût point eu d'autre erreur que celle-là, ils n'eussent pas eu un sujet suffisant de se separer d'elle.

Or il est certain que tous les autres points de nôtre créance, qui sont en Controverse, ne sont pas plus importans, ni plus difficiles à croire que celui-cy, qui a toujours été estimé par eux-mêmes, un des principaux sujets de leur separation, & celui dont les peuples sont le plus fortement frapez : car ce que Dallier dit, pour éluder la force de cette instance, que les Lutériens n'admettent pas l'Adoration de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie est tout à fait dérai-

I. METHODE. 45

sonnable ; puisque Calvin même reprend en cela les Lutériens , & qu'il est obligé de reconnoître que l'Adoration est une suite nécessaire de la présence réelle. *Qu'y a t'il de plus étrange , dit-il , que de le mettre au pain, & de ne l'y pas adorer ? Et si JESUS-CHRIST est au pain, c'est donc sous le pain qu'il le faut adorer.*

Calvin. Libro de verâ participatione Corporis Christi in Cœnâ.

Ainsi , puisque selon les Calvinistes en ce Synode, on ne renverse pas les fondemens du salut en croyant la présence réelle , & les autres points de leur Confession , dont on est en dispute avec eux , ce Cardinal vouloit les convaincre , que c'est à tort qu'ils se sont séparés de la Communion de l'Eglise Romaine , dans laquelle, selon leurs propres principes, on se peut sauver.

C'est par un semblable raisonnement que les Pères d'Afrique

46 I. & II. METHODE.

convainquent les Donatistes Primianistes de s'être très-injustement séparés de l'Eglise Catholique, qui communiquoit avec Cecilien, parcequ'ils firent un Decret d'union avec les Maximianistes, qu'ils avoient auparavant condamnés. Ce fut au Concile de Cartage tenu sous Anastase que les Pères en usèrent ainsi à l'égard de ces Hérétiques: & le Canon*4. leur faisoit voir, pour peu qu'ils eussent voulu ouvrir les yeux à la lumière divine, qu'ils s'étoient aussi injustement retranchés de l'Unité de l'Eglise, que les Maximianistes, selon eux s'étoient séparés de leur communion.

Conc. Carth. sub Anast. Can. 4.

*Ubi ei divinitus demonstratur, si attendere velint, tam iniquè illos ab Ecclesiæ unitate præcisos, quàm iniquè clamant Maximianistas à se schisma fecisse.

II. METHODE.

La seconde Méthode est de leur dire ce que la lumière natu-

II. METHODE. 47

relle enseigne, & ce qu'ils avoient eux-mêmes, que quand il s'agit du salut, qui est la seule chose nécessaire, il faut toujours prendre le plus sûr: or il est constant par ce Decret du Synode de Charenton, que selon eux, il est indiferent de croire, ou de ne pas croire la Présence réelle; selon nous il est nécessaire de la croire: il est donc plus sûr de la croire; & pour peu qu'ils se voulussent défaire de leurs préjugés, ils suivroient cette voye. Ainsi de tous les autres articles contestez: car selon le Ministre Mestrezat dans son Traité de l'Écriture, les points nécessaires à salut, sont seulement ceux qui sont si clairs dans l'Écriture, que l'on n'en puisse douter comme sont les articles du Symbole: * *S'il y a quelque chose d'obscur, dit-il, je maintiens qu'il n'est pas d'as le degré de nécessité, & que*

* Mestrezat.

...
 s Pri-
 juste-
 atho-
 avec
 t un
 Maxi-
 aupa-
 t au
 sous
 n u-
 Héré-
 faisoit
 voulu
 ivine,
 t ré-
 , que
 étoient
 7. 4.
 , si at-
 b Ec-
 uè cla-
 ecisse.
 est de
 natu-



48 II. & III. METHODE.

sans cela on peut être fort bon Chrétien, & avoir Foy, Espérance, & Charité.

Or il est évident que les Articles controversez, qu'ils soutiennent contre nous ne sont pas si clairement expliqués dans l'Ecriture qu'on n'en puisse douter; puisque nous sommes bien fondés à soutenir qu'ils n'y sont pas: on peut donc, selon eux-mêmes, ne les pas croire sans courir risque de son salut. Nous disons qu'il est nécessaire, sous peine de damnation, de croire ceux qui leur sont opposés: il faut donc qu'ils s'y soumettent, s'ils veulent prendre le plus sûr.

III. METHODE.

La troisième Méthode est de conférer amiablement avec eux, en leur montrant nos Articles d'as l'Ecriture & dans la tradition, comme les Pères des premiers Siècles ont entendu l'un & l'autre, sans en venir aux raisonne-

III. METHODE. 49

mens, & aux conséquences tirées par syllogismes, comme font les Cardinaux Bellarmin & du Perron, Gretser & les autres Controversistes; ce qui engendre ordinairement des disputes, qui ne finissent jamais. C'est ainsi qu'on a procédé dans les Conciles généraux, & que S. Augustin a fait contre Julien pour prouver le péché originel; * *Afin, dit-il, Julien, que je renverse ta machine & tes artifices par les sentimens des Evêques, qui ont interprété les Ecritures avec tant de gloire; après quoy il cite les passages de l'Ecriture, comme les ont entendus S. Ambroise, S. Cyprien, S. Gregoire de Nazianze, & les autres.*

* Ut sententiis Episcoporum, qui scripturas sacras ingenti gloria tractaverunt tua, Juliane, machinamenta subvertam. *Lib. 2. contra Julianum cap. 1.*

IV. METHODE.

La quatrième Méthode est de dire que les Ministres ne pourront jamais faire la même chose, ni montrer dans l'Ecriture aucuns de leurs articles controversés; & cela est très-vray: par exemple ils n'apporteront jamais aucun texte formel, qui dise que le peché originel demeure encore après le Baptême quant à la coulpe; que nous prenons le Corps de JESUS-CHRIST seulement par la Foy; qu'après la Consécration c'est encore du pain; qu'il n'y a point de Purgatoire; que nous ne méritons rien par nos bonnes œuvres: & l'on peut ajoûter que de tous les passages, qu'ils mettent à la marge de leur Confession, il n'y en a pas un seul qui dise, ni en termes exprés ou équivalens, ni dans le même sens, ce qu'ils veulent que l'on croye. C'est la mé-

IV. & V. METHODE.

thode de Monsieur Veron qu'il a prise de S. Augustin, qui dit aux Manichéens: *Montrez-moy que cela est dans l'Ecriture*; & en un autre endroit: *Qu'il me montre que cela se trouve dans l'Ecriture Sainte.* Il faut donc leur dire hardiment qu'ils ne peuvent prouver aucuns de leurs Articles contestés, ni combatre aucuns des nôtres par l'Ecriture, ni en termes exprés, ni par des cōsequences suffisantes, pour faire recevoir leur doctrine comme de Foy, & la nôtre comme une erreur.

V. METHODE.

La cinquième est la Méthode pacifique & sans dispute, fondée sur le Synode de Dordrecht, que toutes les Eglises P. R. de France ont reçu, & qui a défini par l'Ecriture sainte, que quand il y a contestation sur quelque Article controversé en

*Contra. Epist. fundamenti.
Lib. de Vnit. Ecclesie cap. 13.*

72 V. METHODE.

tre deux partis, qui sont dans la vraie Eglise, il s'en falloit rapporter à son jugement, sur peine à celui qui refuse de s'y soumettre, d'être coupable de Schisme & d'Hérésie. Or en remontant jusqu'au tems auquel on a commencé à disputer sur quelque Article: par exemple sur la Présence réelle, les deux partis contestés, qui étoient les ancêtres de ceux de la R. P. R. & les nôtres étoient tous deux dans la même Eglise qui étoit la vraie; puisqu'elle étoit l'unique avant la séparation, qui n'étoit pas encore faite: donc leurs ancêtres, qui n'ont pas voulu se soumettre à son jugement, & qui ne s'en sont séparés, que parce qu'elle a condamné leurs sentimens, ont été Schismatiques & Hérétiques; & ceux-ci le sont aussi par conséquent, puisqu'ils suivent leurs sentimens: à quoy ils ne peuvent rien répondre, qui n'ait pu être

VI. METHODE. 53

répondu par tous les Hérétiques, qui ont été condamnés dans tous les Siècles. Cette Méthode est prouvée en toutes ses parties dans le petit Traité qui en a été fait.

VI. METHODE.

La sixième Méthode est de leur montrer que l'Eglise Romaine, ou celle qui reconnoît par toute la Terre le Pape, ou l'Evêque de Rome Successeur de Saint Pierre pour Chef, est la vraie Eglise; parce qu'il n'y a qu'elle, qui en ait la marque indubitable, qui est la perpétuité visible sans interruption depuis JESUS-CHRIST jusqu'à maintenant. C'est une méthode commune à tous les Catholiques, & qui est très-bien & brièvement exposée dans le petit Traité de la vraie Eglise joint à celuy de la méthode pacifique. C'est le moyen que S. Augustin employe le plus souvent contre les Donatistes, & princi-

54 VI. METHODE.

palement au Livre de l'Unité de l'Eglise, * & dans ses Epîtres, dont les plus beaux endroits sur cette matière sont rapportés par feu M. l'Archevêque de Roüen dans son Apologie de l'Evangile au Livre premier, où il traite excellemment cette matière.

On peut ajoûter à cette Méthode les maximes dont Tertulien se sert dans son Traité des Prescriptions contre les Hérétiques, & Vincent de Lerins dans ses avertissemens. On se contente de dire ici seulement que ces deux Traitez peuvent suffire à qui voudra les lire sans prévention, pour faire le juste discernement de la véritable Eglise de JESUS-CHRIST, d'avec toutes les Sociétés qui veulent en usurper le nom.

* Depuis la 161. jusques à la 174.

VII. METHODE. 55

VII. METHODE.

La septième Méthode est de faire voir que ceux qui ont les premiers prétendu reformer l'Eglise dans laquelle ils étoient avec nous, n'ont eu n'y pû avoir aucune Mission ni ordinaire, ni extraordinaire, pour nous apporter une autre doctrine que celle qu'on y enseignoit; & par conséquent qu'on n'a pas dû les croire puisqu'ils n'ont eu aucune autorité de prêcher comme ils ont fait. *Comment prêcheront-ils, s'ils ne sont pas envoyez?* C'est la Méthode ordinaire qui met les Ministres dans la nécessité de prouver leur Mission; ce qu'ils ne pourront jamais faire. Cela retranche toutes les disputes; & c'est aussi une des Méthodes de M. le Cardinal de Richelieu.

Quomodo prædicabunt nisi mittantur? Rom. 10.

nité
Epî-
en-
t ra-
éque
ie de
, où
ma-
Mé-
rtul-
des
léré-
erins
n se
ment
vent
sans
juste
e E-
avec
lent

4



VIII. METHODE.

La huitième Méthode est de leur dire: Vous ne sçavez que tel & tel Livre de l'Écriture soit la parole de Dieu, que par l'Église, dans laquelle vous étiez avant vôtre Schisme: vous ne pouvez donc sçavoir aussi quel est le vray sens des passages contestés, que par la même Église qui nous le donne. C'est la Méthode de S. Augustin en plusieurs endroits, sur tout au Livre de *Utilitate credendi*, & dans le Livre *contra Epistolam Fundamenti*, où il dit, je ne croirois pas à l'Évangile si l'autorité de l'Église ne m'y obligeoit. Cette Méthode est exposée nettement dans le traité de la vraye parole de Dieu, joint à la Méthode pacifique.

Ego verò Evangelio non crederem, nisi me Ecclesiæ Catholicæ moveret autoritas. *Contra Ep. Fundam. Cap. 5.*

IX. METHODE. 57

IX. METHODE.

La neuvième Méthode est de leur dire; que l'Eglise dans laquelle ils étoient avant qu'ils en fussent separez, étant la vraie, puisqu'elle étoit l'unique, ils n'ont pû la reformer dans la doctrine pour en faire une autre: puis qu'autrement elle seroit tombée dans l'erreur, & conséquemment que les portes de l'Enfer auroient prévalu contre elle; ce qui est directement opposé à la promesse de JESUS-CHRIST qui ne peut manquer: *Les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle.*

Portæ Inferi non prævalebunt adversus eam. *Matth. c. 16.*

X. METHODE.

La dixième Méthode est celle de M. l'Evêque de Meaux, cy-devant Evêque de Condom, dans son Livre intitulé, *Exposition de la doctrine de l'Eglise Catho-*

X. METHODE.

La dixième Méthode est celle de M. l'Evêque de Meaux, cy-devant Evêque de Condom, dans son Livre intitulé, *Exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique*; par laquelle en démêlant sur chaque article ce qui est précisément de la Foy de ce qui n'en est pas, il fait voir qu'il n'y a rien dans nôtre Croyance, qui puisse choquer un esprit raisonnable; à moins que de prendre pour nôtre créance des abus de quelques particuliers que nous condamnons, ou des erreurs qu'on nous impute très-faussement, ou des explications de quelques Docteurs, qui ne sont pas receuës ni autorisées de l'Eglise. Cette Méthode est tirée de saint Hilaire au Livre des Synodes: *Condamnons*, dit-il, *tous ensemble les mauvaises intreprétations, mais ne détruisons pas la seureté de la Foy Le mot de consubstantiel peut-être mal en-*

XI. METHODE. 59

tendu : Etablissans de quelle manière on pourra le bien entendre Nous pouvons poser entre nous l'état véritable de la Foy, pourvû que l'on ne renverse pas ce qui a été bien établey, & que l'on veuille en retrancher la fausse intelligence.

Damnemus in commune vitiosam intelligentiam, non auferamus Fidei securitatem sed homouision potest malè intelligi, constituatur qualiter benè possit intelligi. Potest inter nos optimus fidei status condi, ut nec ea quæ benè sunt constituta, vexentur & quæ malè sunt intellecta, resencentur. *Hil. lib. de Syrodia pag. 394. & 396. de l'Edition de Paris 1652.*

XI. METHODE.

L'onzième Méthode est tirée des Argumens généraux que les Théologiens appellent Motifs de crédibilité; elle est de Tertulien au Livre des Prescriptions & de S. Augustin, qui fait le dénombrement des motifs qui le retiennent dans l'Eglise Catholique.

Contra Epist. Fundam. cap. 45. Edit. de Paris.

60 XII. METHODE.

XII. METHODE.

La douzième Méthode très-courte & très-aisée , est de les prendre par ce Dilemme. Avant Wiclef , Luther & Calvin ; & on en peut dire autant des Vaudois qui étoient au douzième Siècle : L'Eglise de ceux de la R. P. R. étoit dans un petit nombre de Fidèles , où elle n'étoit point du tout. Si elle n'étoit point du tout ; elle est donc fautive , parce qu'elle n'est pas perpétuelle , comme la vraie Eglise le doit être , selon la promesse de JESUS-CHRIST : *Les puissances de l'Enfer ne prévaudront point contre elle ... Je suis avec vous jusqu'à la consommation des Siècles.* Si leur Eglise étoit , il faut , selon eux-mêmes , qu'elle ait été corrompue

Portæ Inferi non prævalebunt adversus eam.

Ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.

XIII. METHODE. 61

& impie ; puis qu'ils ne nous
ſçauroient marquer ce petit
nombre de leurs prétendus Fidé-
les , qui avant leurs Reforma-
teurs ayent condamné , comme
ils font aujourd'huy , **Les Affem-
blées de la Papauté , eſquelles toutes
ſuperſtitions & idolatries ont la vogue.*
Ils faiſoient du moins à l'exté-
rieur comme les autres ; ainſi
leur Eglife, que ce petit troupeau
inconnu compoſoit , n'étoit pas
ſainte , ni conſequemment la
vraye Eglife.

XIII. METHODE

La treizième Méthode ſe tir de
la qualité du Schiſme , qu'on ne
doit jamais faire pour quelques
raisons qu'on puiſſe alléguer :
car ſelon les Miniſtres mêmes, on
n'en peut point produire d'autres
que les erreurs qu'ils prétédēt s'é-
tre gliffées dās l'Eglife, de laquel-

**Art. 31. de leur Confef. de Foy.*

62 XII. METHODE.

le ils se sont separez par le Schisme: or ceux qui étoient aussi-bien qu'eux, avant leur separation, souûtenoient fortement, comme nous le souûtenons encore aujourd'huy, que ce ne sont point des erreurs, mais des vérités; & il est certain que de ces sentimens si differens, les uns sont la vraye doctrine, les autres l'erreur & la fausseté, consequemment les uns le bon grain, & les autres la zizanie: Or il n'appartient pas aux particuliers d'arracher de leur autorité privée ce qu'ils prétendent être zizanie: Il n'y a que Dieu qui est le véritable Père de Famille, qui ait cette autorité & qui la puisse communiquer aux autres: C'est luy qui ordonne aux Moissonneurs, c'est à dire, au Pape & aux Evêques qui sont representez par les Anges, de démêler l'yvroye du bon grain, & d'arracher l'une sans toucher à l'autre au

XIII. METHODE. 63

tems de la moisson, c'est à dire, dans un Concile, ou du commun consentement de toute l'Eglise; & pour lors il n'est pas besoin de Concile: *Si vous voulez, nous allons l'arracher? N'en faites rien, de peur de déraciner le froment avec l'yvroye; laissez croître l'un & l'autre jusqu'à la moisson.* Il ne faut donc jamais se separer, sous quelque prétexte que ce puisse être; mais on doit tolérer ce qu'on croit être abus & erreur, & attendre que l'Eglise arrache l'yvroye. C'est encore une des Méthodes de Saint Augustin dans les traittez contre les Donatistes, où il montre par les exemples de Moïse, d'Aaron, de Samuël, de David, d'Isaïe, de Jeremie,

Vis, imus & colligimus ea? non, ne fortè eradicantes zizaniam, eradicetis & tritricum. Sinite utraque crescere usque ad messem,

Lib. de unit. Eccles. & Psal. contra partem Donati & Epist. 162. & 171.

46 XIII. METHODE.

& de S. Paul qui toléroit même les faux Apôtres, qu'il ne faut jamais se separer de ses Frères avant une solemnelle condanna- tion de l'Eglise. Il dit ensuite que les Donatistes sont *intolera- blement méchans pour avoir fait un Schisme, pour avoir érigé autel contre autel, pour s'être separez de l'Heritage de JESUS-CHRIST étendu par toute la terre, selon la promesse qui lui en avoit été faite.* Il ajoûte que s'ils croient que ce soit peu de chose, ils n'ont qu'à voir ce que l'Ecriture nous en apprend par les exemples qu'on y voit de la punition d'un si grand crime: car, dit-il, ceux qui firent l'Idole du veau d'or ne

Non enim nobis displicent quia tole- rant malos, sed quia intolerabiliter ma- li sunt propter Schisma, propter altare contra altare, propter separationem ab hæreditate Christi toto orbe diffusa, sicut tantò ante promissa est. *August.* Ep. 162.

Diversitate pœnarum, diversitas agnoscitur meritorum. *Aug. Ep. 162.*

XIII. METHODE. 47

furent punis que par le glaive; mais ceux qui firent le Schisme furent engloutis de la terre. Par cette diversité de châtimens l'on peut connoître que le Schisme est un plus grand crime que l'Idolatrie.

Il faut voir là-dessus l'Epître 171. où en la personne de l'Eglise il exhorte les Donatistes à renoncer à leur malheureux Schisme. Il y dit entre autres choses ces belles paroles : *Pourquoy voulez-vous déchirer les vêtements du Seigneur? & pourquoy ne voulez-vous pas avec le reste du monde laisser entière cette Tunique de la Charité, qui n'est que d'un seul tissu & que ses persecuteurs mêmes n'ont pas voulu rompre? Et plus bas :*

Quare divisores vestimentorum Domini esse vultis, & Tunicam illam Charitatis desuper textam, quam nec persecutores ejus diviserunt, tenere cum toto orbe non vultis? Aug. Ep. 171.

66 XIII. METHODE.

Vous feignez avant le tems de la moisson d'éviter l'yvroye qui est mêlée, à ce que vous dites, avec vous; parce que c'est vous-mêmes qui êtes cette yvroye. Car si vous étiez le bon grain, vous souffririez d'être mêlé avec l'yvroye, & vous ne vous separeriez point du froment de JESUS-CHRIST.

Il ne faut que changer le mot de Donatistes en celuy de Calvinistes. Ce qui montre jusqu'à quel point l'Eglise a toujours été, & doit toujours être reconnuë pour infaillible; puisqu'il faut céder à ses décisions, & que les Pères ont établi si fortement qu'on ne doit jamais se séparer d'avec elle, & que l'on est d'autant plus obligé d'y demeurer attaché, qu'elle ne refuse jamais d'entendre les remontrances de ses enfans.

Fingitis vos ante tempus messis fugere permixta zizania, nam si frumenta essetis, permixta zizania, toleraretis, & a segete Christi non vos divideretis.

Aug. Epist. 171

XIV. METHODE. 67

XIV. METHODE.

Pour confirmer la Méthode précédente par une quatorzième : il faut demander aux Calvinistes sur tous nos articles, ce que Saint Augustin demandoit aux Donatistes, quand l'Eglise reconcilioit les Hérétiques pénitens sans les rebaptiser. Par exemple on peut leur demander. Quand on adoroit JESUS-CHRIST dans la Sainte Eucharistie avant le Schisme, l'Eglise étoit-elle encore la vraie Eglise, ou ne l'étoit-elle plus? Si elle l'étoit; on n'a donc pû s'en séparer pour une pratique qu'elle autorisoit. Si elle ne l'étoit plus; D'où est sorty Calvin? Quelle terre à poussé ce rejetton? Quelle mer l'a jetté sur nos rivages? De quel Ciel est-il tombé sur la Terre, D'où sont venus ces Reformateurs? De qui ont-ils reçu leur doctrine & l'autorité de prêcher? Que ceux qui les ont suivis regardent.

68 XIV. METHODE.

bien où ils sont, puisqu'ils ne sçauroient monter plus haut que jusqu'à ces gens-là pour trouver leur origine. Pour nous, nous sommes en assurance dans la Communion de cette Eglise, dans laquelle on fait aujourd'huy universellement par tout, ce qu'on faisoit aussi par tout avant Agrippin & Cyprien. Puis il ajoûte ces belles paroles qui sont decisives : Cependant ni Agrippin, ni Cyprien, ni ceux qui les suivoient, quoy qu'ils eussent un sentiment contraire à celui des autres, ne sont point separez d'eux, & sont demeurez avec leurs adversaires dans la Communion & l'unité de la même Eglise. C'est à dire, en attendant qu'elle eût décidé leurs differens.

Si autem tunc non erat Ecclesia, quia sacrilegi Hæretici sine Baptismo recipiebantur, & hoc universali consuetudine tenebatur: unde Donatus apparuit? De qua terra germinavit? De quo mari emerfit? De quo Cœlo cecidit: Lib. 5. de Bap. .2.

Ipsi considerent ubi sint, qui neque

XIV. METHODE. 69

unde propagati sint, possunt dicere.

Ibid.

Nos in Ecclesiæ communionem securi sumus, per cuius universitatem id nunc agitur, quod & ante Agripinum, & inter Agripinum & Cyprianum per eius universitatem similiter agebatur. *Ibid.*

Et cuius universitatem neque Agripinus deseruit, neque Cyprianus, neque illi, qui eis consenserant, quamvis aliter quam cæteri saperent, sed cum eis ipsis à quibus diversa senserunt in eadem unitatis communionem manserunt. *Ibid.*

Ensuite reprenant en peu de mots ce qu'il avoit dit, il conclut: Si donc l'Eglise étoit perdue pour avoir enseigné que le Baptême des Hérétiques étoit bon, ils ne sauroient montrer l'origine de leur Communion; mais si la vraie Eglise subsistoit, ils ne sauroient justifier leur séparation, & le Schisme qu'ils ont fait.

Quapropter si temporibus Cypriani perdidit Ecclesia malorum Communionem, non habent isti suæ Communionis originem: si autem non perdidit non habent præcisionis aliquam defensionem. *Ibid.*

Lib. 3. de Bapt. contr. Donatist. cap. 2.

70 XIV. METHODE.

On en peut dire autant contre les Vaudois , les Luthériens , les Calvinistes & les autres Hérétiques qui ne sçauroient remonter plus haut qu'à Valdo , Luther, Calvin & leurs autres Chefs. Cette Méthode de Saint Augustin est excellente.

Que si nos Frères P. R. veulent se défendre en disant, comme ils le disent en effet dans quelques-uns de leurs Livres , que ce n'est pas eux qui ont fait la séparation ; mais plutôt qu'elle vient de nous, & que c'est nous qui les avons retranchés de nôtre Communion : il faudra leur répondre qu'il y a deux fortes de séparation , l'une qui est criminelle , & l'autre qui est juridique. Dans la première on se sépare de son Pasteur par une désobéissance manifeste , dans la seconde le Pasteur sépare du troupeau celui, qui *faisant bande à part*, refu-

XIV. METHODE. 71

se de se soumettre aux ordres de l'Eglise: l'une est une faute; l'autre est une punition: l'une est une sortie volontaire; l'autre est un retranchement par Sentence. Ainsi le Juge prononce une condamnation contre celuy qui s'est ôté à luy-même la vie.

On voit la preuve de ces deux différentes séparations dans la trente-huitième Lettre de S. Cyprien, où il parle d'un nommé Augendus, qui s'étoit mis du party de Felicissimus Diacre; & il paroît que ce grand Saint l'avoit suspendu & excommunié pour s'être soustrait de son obéissance, & pour avoir engagé les autres dans la même séparation: *Que celuy qui suivra ses sentimens & sa faction, aprenne qu'il n'aura plus de communication avec nous, pour s'être voulu librement séparer de l'Eglise.* Il dit la même chose de Novacien dans l'Epître 76. & de ceux qui l'avoient suivi

E.
con-
uithé-
& les
i ne
s haut
vin &
létho-
excel-
eulent
me ils
ques-
e n'est
sépara-
vient
ui les
Com-
épon-
de fé-
ninel-
dique.
are de
iffan-
de le
u ce-
refu-

72 XIV. METHODE.

dans sa revolte. Parceque déchirant l'Eglise par leur rebellion, & rompant la paix & l'unité de JESUS-CHRIST, ils s'efforcent d'autoriser leur doctrine particulière, d'être indépendans, & d'usurper le pouvoir de baptiser, & d'offrir le sacrifice.

Interim cum Felicissimus comminatus sit non communicaturos in morte secum, qui nobis obtemperassent, id est, qui nobis communicarent, accipiat sententiam, quam prior dixit, ut abstentum se à nobis sciat.

Quisquis se inspirationi, & factioni ejus adjunxerit, sciat se in Ecclesia nobiscum non esse communicaturum, qui sponte maluit ab Ecclesia separari. *Cypr. Ep. 38.*

Quod nunc hi Ecclesiam scindentes & contra pacem atque unitatem Christi rebelles, Cathedram sibi constituere, & primatum assumere, & baptisandi atque offerendi licentiam vindicare conantur. *Idem. Ep. 76.*

Cette distinction est clairement exprimée dans la quatrième action du Concile de Calcedoine, où ces deux anciens Canons du Concile d'Antioche ti-

XIV. METHODE. 73

rez des Canons des Apôtres sont rapportez : le premier , de ceux que l'on separe ; le second , de ceux qui se séparent volontai-
rement. Le Grec porte: Περὶ τῶν ἐκ
αὐτῆς ἀφορισθέντων.

Conc. Chalced. actione 4. Can. 83.

Si quis Episcopus à Synodo depositus, aut Presbyter, aut Diaconus, aut omnino qui est sub regula à proprio Episcopo, ausus fuerit amplius aliquid sacri Ministerij gerere, sive Episcopus juxta superiorem consuetudinem; sive Presbyter, sive Diaconus: postea non liceat ei, ne in altera quidem Synodo, spem restitutionis, nec satisfactionis locum habere: sed & omnes qui ei communicent, ejiciantur ex Ecclesia, & maximè si postquam cognoverunt sententiam in prædictos latam, iis communicare ausi fuerint.

Ca. 84. de iis qui seipsos separant.

Si quis Presbyter aut Diaconus contempto proprio Episcopo se ab Ecclesia segregaverit, aut seorsim congregationem habuerit, & altare constituerit: si commonenti Episcopo non acquieverit, nec consentire vel obedire voluerit semel & iterum, ac tertium vocanti, is omnino deponatur, nec ultra remedium consequi, nec proprium honorem

74 XIV. METHODE.

recipere possit, quod si perseveraverit tumultuari, & Ecclesiam perturbare, per potestatem externam tanquam seditiosus corrigatur.

Ces deux Canons furent faits & rapportez dans la quatrième action du Concile de Calcedoine en la Cause des deux Moines Caroze & Dorothee, qui firent Schisme, & s'attachant à Euryches, se separerent de l'Eglise, comme Luter & Calvin, & ceux qui les ont suivis s'en sont separez dans les derniers tems.

On a crû qu'il étoit à propos de transcrire icy ces deux Canons, qui sont comme les Loix fondamentales de la pratique de l'Eglise, à l'égard des Hérétiques, & des Schismatiques, qu'elle rejette de son sein, & qui se separent d'elle.

Ces Canons sont les 4. & 5. du Concile d'Antioche, & les 27. & 30. des Canons Apostoliques: & nos P. R. n'en peuvent rejeter l'autorité, puis qu'ils gardent parmy eux la même discipline

XIV. & XV. METHODE. 75

lorsque quelques particuliers, soit Ministres, soit autres de leur Communion, ne veulent pas se soumettre aux décisions de leurs Synodes.

XV. METHODE.

On peut à toutes les précédentes Méthodes en ajouter une quinzième : en faisant connoître à nos P. R. que dans leur Confession de Foy, dans leurs Catechismes, dans les articles de leur Discipline, dans les résolutions de leurs Synodes, & dans les livres de leurs principaux Ministres qui ont écrit sur les Controverses, on trouve plusieurs articles, dont on peut tirer des argumens pour prouver contre eux, de leur propre aveu, la vérité de nôtre créance. Par exemple, leur Discipline accorde la Communion seulement sous une espèce à ceux qui ne peuvent boire du vin; d'où l'on

76 XV. METHODE.

peut conclurre que la Communion sous les deux espèces n'est pas un article de nécessité, & qu'ils ont tort de l'alleguer, comme un fondement légitime de leur separation.

Le Ministre Dallier & plusieurs autres confessent que du tems de saint Gregoire de Nazianze, de S. Chrysofome, & de S. Jerôme, l'invocation des SS. étoit en usage dans l'Eglise, aussi bien que la vénération que nous rendons aux Reliques. Jean Forbese ajoûte que la Tradition est uniforme dans l'Eglise sur la priere pour les morts: & comme il nie que les livres des Machabées soient canoniques, il dit que l'Ecriture n'en parle pas. Mais sans entrer dans cette difficulté qui regarde les livres des Machabées, dans laquelle ils n'ont pas plus de raison que dans le reste; il est aisé de conclurre de leurs propres principes, qu'il

XVI. METHODE. 77

n'étoit nullement permis de se
separer sur des points qui sont
établis selon eux-mêmes, par
une autorité si considérable, &
par une union si constante de
tous les Siécles.

XVI. METHODE.

On peut enfin combatre soli-
dement les Novateurs par la
contradiction de leurs dogmes
de Foy, en montrant les chan-
gemens qu'ils ont faits à la Con-
fession d'Ausbourg, comme aus-
si par toutes les différentes pro-
fessions de Foy qu'ils ont receuës
& autorisées depuis ce tems-là:
ce qui fait voir que leur Foy
étant incertaine & chancelante,
elle ne peut avoir le caractere de
la revelation divine, qui doit
être certaine & constante. *Il n'y*

*Regula quidem Fidei una omninò est,
sola immobilis & irreformabilis. cæ-
tera jam diciplinæ & conversationis ad-
mittant novitatem. Scriull. de Virg.
vel, c. 1. lib. 1. Anv. Marc. 21. Totofere
de Prescrip. &c.*

78 XVI. METHODE.

*a que la Foy qui ne souffre point de re-
formation.* Tertullien s'est servi
de cet argument dans plusieurs
de ses livres, & saint Hilaire
l'employe tres-excellément con-
tre l'Empereur Constance à l'oc-
casion des nouveaux Symboles
que les Ariens publioient tous les
jours, changeant continuelle-
ment leur foy, pendant que l'E-
glise Catholique demeuroit fer-
me dans celle de Nicée.

On pourra se servir encore
d'une autre méthode, qui con-
siste à faire voir la conformité de
l'Eglise Romaine avec l'Eglise
Grecque sur les principaux arti-
cles de la Foy, contestez entre
nous & les P. R. & même avec
les Sociétez qui se sont separées
de l'Eglise par des erreurs que
nos P. R. condamnent avec elle,
comme sont les Nestoriens & les
Eutihien.

A ces Méthodes, il faut ajoû-
ter les conférences particulieres,

XVI. METHODE. 79

les écrits solides, les Sermons & les Missions, & employer tous ces moyens dans un esprit de charité, sans aigreur, & sur tout sans injures, se souvenant de cette belle parole de S. Augustin : *Je ne maltraite point ceux contre qui je dispute pour en tirer de l'avantage sur eux, je ne cherche qu'à les convaincre & à les sauver.* Et du Canon du Concile d'Afrique, qui veut qu'encore que les Donatistes soient retranchez de l'Eglise du Seigneur par leur schisme, on traite néanmoins doucement avec eux, afin que les corrigeant avec douceur, comme dit l'Apôtre, Dieu leur donne la grace de la penitence pour connoître la vérité, & pour se retirer des pièges du diable, duquel ils sont captifs.

Non agout efficiat homini convi-
ciando superior, sed errorem convin-
gendo salubrior.

*LETTRE DE SA MAIESTE'
aux Archevêques & Evê-
ques du Royaume.*

MONS. l'Evêque de
le soin & l'application
particulière que j'ay aportée de-
puis long-tems à chercher des
moyens utiles pour la conver-
sion de mes Sujets de la R. P. R.
m'a fait regarder avec satisfac-
tion la délibération de l'Assem-
blée du Clergé de mon Ro-
yaume, sur ce qu'elle a estimé
pouvoir contribuer à l'avance-
ment d'un ouvrage si avanta-
geux à la gloire de Dieu, & au
bien de mon Etat. C'est ce qui
m'a porté à vous écrire cette Let-
tre, afin qu'en la recevant en
même tems que celle que l'As-
semblée vous écrit, avec l'aver-
tissement Pastoral destiné pour é-
tre signifié à tous les Consistoires,

vous commenciez aussi-tôt à travailler dans le même esprit au succès d'une entreprise si sainte. Je suis même bien-aïse de vous avertir que j'écris aux Commissaires départis dans les Provinces d'agir de concert avec vous, pour prendre toutes les mesures que vous estimerez pouvoir contribuer au succès de ce projet; & j'espère que votre zèle appuyé de mon autorité, pourra le conduire à une fin heureuse: vous recommandant sur toutes choses, de ménager avec douceur les esprits de ceux de ladite Religion, & de ne vous servir que de la force des raisons, pour les ramener à la connoissance de la vérité, sans rien faire contre les Edits & Déclarations, en vertu desquels l'exercice de leur Religion est toléré dans mon Royaume. Et m'assurant qu'en cette occasion vous donnerez

TE'

tion

de-

des

ver-

R.

sfa-

em-

Ro-

imé

nce-

nta-

au

qui

et-

en

Af-

ver-

ir é-

res,

(82)

des marques de vôtre zèle pour
la Religion, & de vôtre affection
pour mon service, Je prie
Dieu qu'il vous ait, Mon-
sieur l'Evêque de..... en
sa sainte garde. Ecrit à Verfail-
les le 10. Juillet 1682.

LETTRE DE SA MAIESTE'

*aux Commissaires départis
dans les Provinces.*

MONS. Les Députés du Clergé de mon Royaume, assemblez par ma permission dans ma bonne Ville de Paris, ont dressé un avertissement Pastoral, que chaque Evêque doit faire signifier à tous les Consistoires de son Diocèse, pour porter mes Sujets de la R. P. R. à reconnoître leur erreur, & à rentrer dans le sein de l'Eglise: & comme je n'ay rien eu plus à cœur depuis le commencement de mon Regne, que de voir cét ouvrage accompli, j'ay bien voulu les aider de mon autorité dans cet-

te occasion. C'est pourquoy je vous fais cette Lettre, pour vous dire que je veux que vous conferiez avec les Evêques de vôtre Département, sur les moyens de rendre utile la resolution que l'Assemblée du Clergé a prise & sur la manière dont doit être faite cette signification, pour apporter le fruit que j'en espere; étant bien persuadé que vous chercherez de vôtre côté les moyens qui pourront être mis en usage pour contribuer à l'avancement d'un ouvrage si utile à la gloire de Dieu & au bien de mon Etat. Je vous recommande sur tout de ménager avec douceur les esprits de ceux de ladite Religion, & d'empêcher qu'il ne soit rien fait, qui puisse donner atteinte à ce qui leur a été accordé par les Edits & Déclarations donnez en leur faveur. Et m'assurant qu'en cette occasion

(85)

vous donnerez des marques de
vôtre zele pour la Religion, &
de vôtre affection pour mon ser-
vice, Je prie Dieu qu'il vous
ait, MONSR..... en sa
sainte garde. Ecrit à Versail-
les, le dixième Juillet 1682.

y je
vous
con-
ôtre
s de
que
se &
être
pour
ere ;
vous
mo-
s en
nce-
à la
non
e fur
ceur
Re-
l ne
nner
ac-
lara-
. Et
sion

(3)

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

I
ci
fe
de
g
a
&
C
g
l
o
f
o
r
7
C
r



 R E L A T I O N :

LE Mercredy 16. Octobre
 1682. M. Claude, le plus An-
 cien des Ministres de cette Egli-
 se fut averty, par l'Ordre de M.
 de Menars Intendant de cette
 généralité, qu'il vouloit parler
 à quelques-uns de nos Ministres
 & Anciens; M. Claude & M.
 Gilbert Ministres & trois ou
 quatre Anciens se rendirent le
 lendemain chés luy; il leur dit
 qu'il avoit Ordre du Roy d'assi-
 ster à la signification que l'Offi-
 cial de M. l'Archevêque de Paris
 nous devoit faire d'un *Avertisse-
 ment Pastoral* de l'Assemblée du
 Clergé; que cela se feroit le Di-
 manche lors prochain à Charen-
 ton dans le Temple; où l'Official
 se proposoit de parler & de lire
 cet Avertissement; il ajoûta qu'il
 n'avoit pas voulu nous surpren-

dre, ni interrompre, nos exercices pendant le Prêche.

M. Claude luy représenta que les Lettres de Cachet du Roy, qu'on a publiées avec les Actes de l'Assemblée, & celle même que cette Assemblée a écrite aux Evêques, portoient que la Signification se feroit aux Consistoires; qu'il y auroit divers inconveniens à la faire dans l'assemblée du peuple; & qu'il ne croyoit pas même que la conscience nous permît d'assister à la lecture, si elle se faisoit dans le Temple, & que l'Official y voulut parler au peuple; M. l'Intendant ayant insisté, quoy qu'avec douceur, que c'étoit son Ordre, on fut prier M. le Député Général d'en parler au Roy.

Le 18. M. le Député Général en ayant parlé à M. le Marquis de Segnelay Secrétaire d'Etat, qui a les affaires de cette Province dans son département, M. de

Segne

Segnelay en parla à Sa Majesté,
& ensuite il dit à M. le Député
Général que la Signification ne
se feroit qu'au Consistoire.

Le Dimanche 20. M. l'Inten-
dant arriva à Charenton un peu
avant les onze heures du matin;
il avoit avec luy l'Official suivy
de quelques Ecclésiastiques & de
deux personnes qu'on disoit ê-
tre des Notaires Apostoliques;
& devant luy, les deux Hoque-
tons qui ont accoûtumé de l'ac-
compagner; on fit entrer ses
Carrosses dans la Cour la plus
proche de la Chambre du Con-
sistoire, Messieurs Allix Mini-
stre & trois Anciens furent char-
gez de l'aller recevoir à la sortie
de son Carrosse, & le conduisi-
rent à la Chambre du Cōsistoire.

M. Claude, comme Modera-
teur, étoit à la table sur une
chaire; Monsieur Papillon
Ancien & Secrétaire à son
côté, les autres Ministres

& Anciens devant & à côté à leurs places ordinaires; M. l'Intendant prit sa place dans un fauteuil qu'on avoit mis pour luy au haut de la table; & l'Official la sienne dans un autre fauteuil à sa main droite, à côté & un peu au dessous de luy; les Ecclesiastiques sur un banc qui étoit à côté de l'Official. Les Notaires Apostoliques derrière luy, ayant en leurs mains plusieurs Exemplaires des Actes du Clergé.

Chacun étant placé, l'Official mit son bonnet sur sa tête, M. l'Intendant dit en peu de mots la même chose qu'il avoit dite chez luy à nos Messieurs; que le Roy luy avoit Ordonné d'assister à la Signification que M. l'Official de M. l'Archevêque de Paris avoit à nous faire de l'avertissement Pastoral de Messieurs de l'Assemblée du Clergé.

Comme il eût dit, l'Official se mettant en état de parler, M.

Claude Modérateur se leva de son siège, salua M. l'Intendant, & luy dit.

MONSEIGNEUR, nous reconnoissons en vous le Caractère de l'Autorité Royale de nôtre Auguste Monarque; & cette Autorité nous sera toujours inviolable & Sacrée; Nous honorons aussi en vôtre Personne ce mérite singulier & extraordinaire qui vous distingue, & qui vous attire les yeux & l'estime de tout le monde; pour Monsieur (en regardant l'Official) qui vous accompagne icy pour nous lire un écrit de Messieurs de l'Assemblée du Clergé qu'on prétend qui s'adresse à ceux de nôtre Communion, permettez-nous, MONSEIGNEUR, de luy dire en vôtre présence, que nous regardons ces Messieurs comme des Personnes qui tiennent un rang fort considérable dans l'Etat & M. l'Official luy même

comme une Personne de reputation & de merite.

Et pour l'écrit, comme il est publié depuis quelques tems, nous l'avons vû, & nous y avons trouvé beaucoup de choses qui nous sont imputées, qui ne nous conviennent pas, & à quoy l'on a déjà souvent répondu; Nous ne pouvõs le regarder en aucune manière cõme un Acte qui suppose que ces Messieurs ayent quelque autorité sur nous pour les choses de la Foy, de la Religion, ou de la discipline: si c'est un office de Charité nous y répondons par des desirs & par des vœus reciproques, & par des prières à Dieu.

Nous ajoûtons à cela, MONSIEUR, les assurances de nôtre profõd respect pour le Sacré Nom de sa Majesté, de nôtre zèle & de nôtre fidelité inviolable pour son service, aussi bien

que de nôtre admiration pour
ses vertus Heroïques, & pour
les Succes Glorieux dont il a
plû à Dieu de le benir.

Nous avons touÿjours cette
confiance en sa justice & en sa
bonté, qu'il ne voudra jamais
nous obliger à rien contre nôtre
conscience, dont Sa Majesté
fait bien que Dieu seul est le
Maître; Aussi ne cesserons nous
jamais nos vœux & nos prieres
pour la continuation de la
Gloire de son Regne; Et
pour vous aussi, MONSEI-
GNEUR.

Monsieur Claude ayant
achevé, Monsieur l'Inten-
dant se couvrit, & fit signe du
chapeau à chacun de se couvrir,
L'Official saluant la Compa-
gnie, prit la parole & fit un af-
fés long discours en forme d'ex-
hortation qui n'étoit qu'une
paraphrase de l'avertissement;

il nous épargna seulement les termes *d'Hérétiques* & de *Schismatiques*, & marqua en particulier que l'avertissement avoit été composé en Latin & en François par Monsieur l'Archevêque de Paris, dont il fit aussi un éloge abrégé.

Après qu'il eût finy son discours, il se mit à lire l'avertissement, commençant par le Latin; comme il lisoit il se rencontra que le Prêche étant achevé dans le Temple, le chant des Pseaumes qui s'entendoit assez haut interrompant l'Official, il fit d'abord quelque instance à Monsieur l'Intendant pour faire cesser le chant; mais comme on eût dit que le chant ne dureroit guère, & qu'il faisoit partie de l'Exercice qui étoit commencé, Monsieur l'Intendant eût l'équité de trouver plus à propos qu'on cessât, pour un peu,

la lecture de l'avertissement, que de troubler la dévotion de l'Assemblée qui étoit dans le Temple.

L'Official donc s'arrêta pour un peu de tems, pendant lequel il n'y eut que quelques mots par manière de conversation entre Monsieur l'Intendant & nôtre Modérateur, l'Official s'y joignant aussi; le Pseaume étant finy, l'Official reprit sa lecture & l'acheva sans ajoûter aucun mot.

M. Claude Modérateur adressant toujourns la parole à Monsieur l'Intendant, luy dit seulement qu'il voyoit jusques où alloit nôtre respect, & nôtre soumission pour Sa Majesté par le Sacifice que nous luy faisons de la douleur & de la mortification avec laquelle nous avions entendu cette lecture.

Cela fait l'Official presenta au

Moderateur un Exemplaire de l'avertissement au pié duquel étoit la Signification signée de luy & des Notaires Apostoliques, portant qu'il l'avoit lû & publié au Consistoire; il en fit distribuer aussi d'autres Exemplaires aux autres Ministres & Anciens.

M. l'Intendant se levant, après quelques honnêtetez de part & d'autre, témoigna qu'il avoit la curiosité de voir le Temple; on l'y conduisit, l'Official & les autres le suivirent; il entra jusques dans le parquet, & regarda la disposition de la Chaire & des bancs; il n'y avoit alors que des gardeurs de places & peu d'autres personnes, parce que c'étoit entre les deux prêches; l'un des Notaires qui avoit encore des Exemplaires de l'avertissement en ses mains, soit que quelqu'un du peuple, qui étoit là, luy en eust demandé,

ou qu'il en eust eu l'Ordre, ce qu'on ne fait pas, jetta plusieurs de ces Exemplaires aux gardeurs des places ou autres qui se trouverent le plus près de luy. Après cela, Monsieur l'Intendant sortit du Temple; nôtre Modérateur & d'autres furent encore à sa rencontre; on les reconduisit à son Carrosse comme on l'y avoit reçu. Il dit en montant dans son Carrosse, qu'il témoigneroit à sa Majesté le respect avec lequel on avoit reçu ses Ordres dont il étoit en son particulier très satisfait.

Monsieur le Député Général a écrit aussi depuis de Chambor que le Roy luy avoit fait l'honneur de luy dire. Que Sa Majesté étoit satisfaite de nôtre conduite.

On a fû encore depuis qu'aux autres lieux où l'on a signifié les mêmes Actes de Messieurs du

Clergé les choses se sont passées
à peu près de même qu'à Cha-
renton. Et comme dans le tems
qu'on Imprime cecy on a recou-
vert les discours prononcez par
Monsieur Pajon sur le même su-
jet au Consistoire qui s'assemble
à Bionne près d'Orleans; on a
crû que le public ne feroit pas
fâché de les trouver icy.

P R E M I E R D I S C O U R S

de Monsieur Pajon à Monsieur de Besons, Intendant pour Sa Majesté dans la Généralité d'Orléans.

MONSEIGNEUR,

Nous avons toujours fait gloire de recevoir, avec une profonde soumission, tous les Ordres de Sa Majesté.

C'est l'inclination que nous avons à nous aquiter d'un si juste & si raisonnable devoir, qui nous fait résoudre à écouter aujourduy, sans nous plaindre & sans riendire, la lecture d'un écrit qui nous doit remplir de douleur, parceque nôtre inno-

cence y est accusée, & qu'on nous y compare à des gens auxquels nous croyons ne pas ressembler.

Nous ne disons pas cela, MONSEIGNEUR, pour choquer Messieurs du Clergé qui nous adressent cét écrit. Nous le disons seulement pour leur faire connoître que nôtre silence est un effet de nôtre respect, & pour leur faire entendre en même tems, que ce n'est point par opiniâtreté ni par orgueil, que nous ne nous réunissons pas avec Eux, selon leur desir, mais par des raisons de Religion & de conscience, auxquelles nous croyons que tous les autres interêts doivent céder.

Nous avons d'ailleurs pour ces Messieurs toute la considération qui est due au mérite de leurs Personnes, au rang qu'ils tiennent dans l'Etat, & à la faveur du Roy qui les honore de

ses bonnes graces. Nous considérons en particulier * Monsieur, qui paroît icy pour Eux; & nous avons pour luy toute l'estime qui est due à son savoir & à sa Capacité. Et nous pouvons dire que, hors les choses de la conscience, sur lesquelles nous croyons ne devoir obéir qu'à Dieu, il n'y a point d'occasion, où nous n'ayons pour eux toute la déférence possible.

Pour vous, MONSEIGNEUR, qui nous portez les Ordres de Sa Majesté, il nous est impossible de vous exprimer le respect que nous avons pour votre Personne: & la joye que nous ressentons du choix que le Roy a fait de vous, pour vous commettre son Autorité. Nous nous felicitons nous mêmes de ce que l'Intendance de cette Généralité est

** Cela fût dit en tournans les yeux
 & la main du côté de Mr. de Fourcroy.
 C'est le nom de l'Official.*

tombée en des mains aussi équitables que les vôtres. Permettez-nous, MONSEIGNEUR, de prendre cette occasion, pour vous assurer tous en Corps, de l'obéissance que nous faisons vœu de vous rendre en toutes choses, & de la reconnoissance entière que nous avons pour la tranquillité dont vous nous faites jouir. C'est un effet de votre Justice, que nous prions Dieu de vouloir récompenser.

Après cela, MONSEIGNEUR, nous n'avons plus rien à dire. Nous sommes disposés à écouter.

SECONDE DISCOURS.

*Après que Monsieur de Four-
croy eût parlé.*

MONSEIGNEUR,

Il ne s'agit point aujour-
d'huy de répondre ni à l'Ecrit
qui vient d'être lû, ni au dis-
cours éloquent que Monsieur
vient de nous faire. Ces Mes-
sieurs croyent que nous avons
tort. Nous croyons avoir rai-
son. Il faut prier Dieu, qui
est le Père des lumières, qu'il
répande celles de sa vérité dans
les ames qui ne la connoissent
pas encore : Afin qu'étant
tous pénétrés de ces divines
lumières de la vérité, il n'y ait
plus rien qui empêche que nous
ne nous rencontrions tous aus-

Si dans l'unité de la foy, & que nous ne nous réunissions dans un même Corps, qui sera conforme en toutes choses à la volonté du Grand Dieu que nous adorons les uns & les autres, & à l'Evangile de Jesus-Christ son Fils, nôtre commun Redempteur.

Si vous êtes obligé, MONSEIGNEUR, de rendre quelque Conte à Sa Majesté de ce qui se passe icy, nous vous supplions très-humblement de luy témoigner la manière soumise & respectueuse avec laquelle nous avons reçu ses Ordres, & le respectiment que nous avons de la bonté qu'elle a eue de déclarer, dans ses Lettres qu'Elle ne vouloit pas qu'on fit rien qui fût contraire à l'intention de ses Edits, ni qu'on employât, pour nous attirer, d'autres moyens que la force des raisons.

Nous finissons , M O N-
 S E I G N E U R , par les vœux
 très ardents que nous faisons
 pour nôtre Invincible Monar-
 que , que nous regardons com-
 me le plus grand de tous les
 Monarques. Nous demandons à
 Dieu, par des prières continuel-
 les , qu'il ne se lasse jamais de
 verser ses faveurs sur sa Person-
 ne Sacrée : qu'il donne un heu-
 reux Succes à tous ses des-
 feins , qu'il étende les bornes
 de son Empire ; qu'il augmen-
 te le nombre de ses Victoires ;
 qu'il multiplie ses Conquêtes ;
 qu'il le rende la terreur de ses
 ennemis , l'amour & les délices
 de ses Sujets ; & , qu'après une
 longue vie , & après qu'il aura
 été rassasié de prospérité , il luy
 donne encore la joye de pouvoir
 transmettre son Septre à une
 heureuse postérité , qui soit
 heritière de ses vertus , com-
 me Elle le doit être de sa Gran-
 deur & de sa Gloire.

Ce font-là , MONSEIGNEUR ,
nos véritables sentimens , &
les vœux ardens que nous
faisons continuellement à Dieu,

F I N.

CON-

3
&
us
u,

N.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



///
Pom. III 4709

ULB Halle

3

004 772 393



0077

Th 4709

VD 17 M. C.



57

RELATION

De ce qui s'est passé

A CHARENTON

AU CONSISTOIRE;

*Sur la signification des Actes
de l'Assemblée du Clergé
de France de 1682. Con-
cernant la Religion.*

